Fiche

Droits d'auteurs et arrêtés de compte

Préambule

Les droits de l'auteur sont calculés en fonction des ventes multipliées par un pourcentage que nous avons défini au préalable au travers d'un contrat. L'arrêté de compte se fait en fonction de la situation du compte N-1 (débiteur ou créditeur), des a-valoirs ou avances, des droits sur les ventes, des droits annexes.

Accessibilité

Trois accès possibles

Calcul des droits de l'ensemble des auteurs. Méthode la plus courante.

Calcul des droits d'un auteur isolé

Calcul des droits d'un contrat (A partir d'une fiche « Contrat »)

Présentation

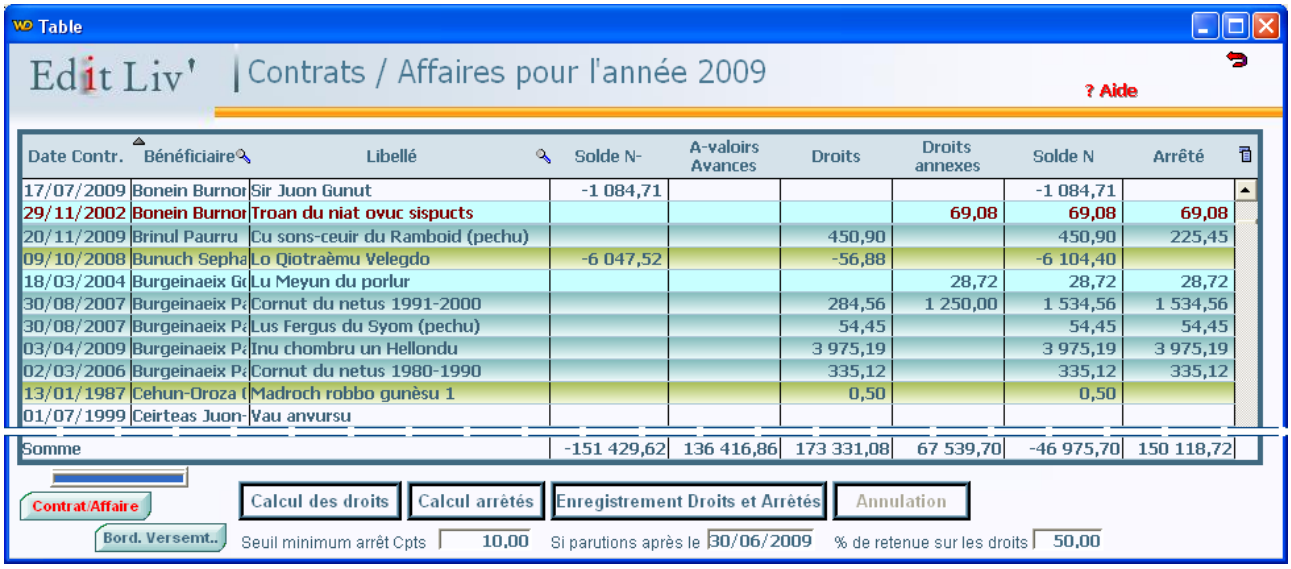

La liste des contrats présente les différents éléments de calcul pour l'arrêté des comptes.
Les lignes sur fond vert indiquent que les droits sur ventes ont été enregistrés dans le compte du bénéficiaire, le fond cyan indique l'enregistrement de l'arrêté en plus.
La ligne en rouge indique une absence des règles de calcul pour ce contrat.

Fonctionnement

Nous cliquerons successivement de gauche à droite sur chaque bouton ci-dessus.

❋ Calcul des droits

Il s'agit bien entendu des droits revenant à l'auteur basés sur les ventes. Ce calcul s'effectue automatiquement en fonction des règles de calcul rattachées au contrat.

❋ Calcul des arrêtés

En fonction du solde de l'exercice précédent, des a-valoirs ou avances versés, des droits sur ventes, des droits annexes un solde de l'exercice en cours est calculé. En fonction de celui-ci nous établirons un arrêté de compte c'est-à-dire l'arrêté d'un versement à effectuer à l'auteur.

Cet arrêté pourra tenir compte des deux critères :

- Un seuil minimum. Nous considérerons, par exemple, qu'en dessous de 50 € nous ne verserons rien mais que le solde sera reporté sur l'année suivante.
- Un pourcentage de retenue sur les droits concernant les ouvrages parus après une certaine date. Le risque de retours des nouveautés étant important, nous pourrons reporter sur l'année suivante le paiement de tout ou partie des droits de ces ouvrages. L'année suivante en fonction des retours nous pourrons objectivement solder le dû bénéficiaire.

❋ Enregistrements Droits et Arrêtés

L'enregistrement inscrit ces éléments dans le compte du bénéficiaire.

A remarquer :

- Si besoin il sera possible d'annuler et recommencer l'ensemble des opérations ci-dessus.
- A partir de la liste des contrats nous pourrons éditer directement le bordereau de versement.